



## **Déclaration CPE SNES-SNUEP / FSU**

**CAPN du 21 janvier 2019**

### **Installation de la CAPN**

#### **Examen des recours contre les appréciations finales issues des rendez-vous de carrières des CPE relevant de la 29<sup>e</sup> base**

Cette première CAPN de l'année 2019 se réunit pour son installation et la mise en place des commissions de réforme, après les élections professionnelles. Le SNES-FSU reste le syndicat majoritaire dans les CAPA et CAPN du second degré. Ces résultats, fruits d'un travail de terrain effectué au quotidien par les militants et les élus, vont nous permettre de poursuivre nos actions de défense des personnels, du service public d'éducation, dans le respect des textes réglementaires et avec le souci de l'équité.

Le processus électoral s'est déroulé dans des conditions particulièrement difficiles avec de graves dysfonctionnements. Les collègues ne se sont pas pour autant découragés, montrant ainsi leur attachement au paritarisme, n'en déplaie au ministre et au gouvernement.

Ces élections laissent néanmoins un goût amer pour ce qui nous concerne. Au printemps dernier, le Conseil d'État a effectué une lecture nouvelle de l'article 10 de la loi de 1984, considérant que les CPE n'étant pas un corps enseignant stricto sensu ne pouvaient plus déroger au statut de la Fonction Publique contrairement aux usages. Cette nouvelle lecture est lourde de conséquences. La composition des instances est sans rapport avec celle du corps. En CAPN nationale par exemple, 5 sièges représentent 30 % des CPE (2 en classe exceptionnelle et 3 en hors-classe) quand 4 représentent les 70 % en classe normale. Dans les CAPA, la chute du nombre d'élus (entre 3 et 5 au lieu de 8 selon le nombre de CPE de l'académie concernée) affaiblit la représentation des personnels face à l'administration, mais aussi la qualité du travail de suivi.

Face à la gravité de l'attaque, le SNES-FSU a pris l'initiative d'une pétition intersyndicale exigeant l'accès du corps des CPE à un régime dérogatoire au statut général de la fonction publique. Elle a été soutenue par plusieurs milliers de collègues et sera remise lors d'un prochain CTM.

Cette CAPN s'inscrit dans un contexte social sans précédent. La crise qui traverse le pays trouve son origine dans les politiques libérales à l'œuvre depuis des décennies et qui atteignent leur paroxysme ces derniers mois. La volonté du pouvoir en place de démanteler notre modèle social ne leurre plus personne et sa stratégie de passer outre les corps intermédiaires pour les affaiblir ne fait qu'ajouter à la crise. En organisant un grand débat national tout en réaffirmant son cap ultra-libéral, le gouvernement actuel ne prend aucunement la mesure de la colère qui s'exprime face aux

injustices sociales. Il ne répond ni aux inquiétudes ni aux revendications, particulièrement en ce qui concerne le pouvoir d'achat.

Le gouvernement doit apporter de vraies réponses sociales !

Pour la FSU, face aux inégalités grandissantes et au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, ces réponses doivent être : augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites, accès à des services publics de qualité sur tout le territoire, créations d'emplois... mais l'urgence sociale ne doit pas faire oublier la nécessité de traiter également de l'urgence écologique. Aucune promesse de plus d'égalité ne pourra se faire sans une réforme de la fiscalité juste et redistributive.

Les services publics participent des valeurs et principes qui fondent notre société ; ils contribuent à davantage d'égalité et de solidarité. La FSU exige l'abandon du projet de réforme de la Fonction publique guidé par l'obsession de la baisse de la dépense. Il vise à réduire l'accès à des services publics de qualité et de proximité pour toutes et tous, à dégrader les conditions d'emploi et de travail des agents. A l'inverse, la FSU considère que les services publics ont un rôle à jouer tant pour la cohésion sociale que dans la transition écologique. Elle réitère sa demande d'un "Grenelle" de l'action publique. Elle rappelle que les questions de pouvoir d'achat sont cruciales et demande une fois de plus l'ouverture de nouvelles discussions. L'augmentation du point d'indice de façon très significative et des créations de postes à la hauteur des besoins sont deux mesures indispensables.

Dans l'éducation nationale, le ministre qui ne voulait pas apposer son nom à une loi projetée désormais une loi fourre-tout qui va bouleverser en profondeur le système éducatif : la formation des personnels, l'évaluation du système éducatif, le cadre des expérimentations, la modification du statut des AED, la réforme territoriale et le périmètre des académies... Cerise sur le gâteau, l'article 1 de ce projet de loi veut museler les enseignants bien au-delà de ce que leur statut ne prévoit.

Comme Parcoursup, la réforme du lycée se met en place à marche forcée sans tenir aucun compte des observations des représentants des personnels. Le Projet de Loi de Finances impose la suppression de 2 450 postes dans le second degré alors même que les effectifs d'élèves augmentent.

En ce qui concerne le corps des CPE, cela se traduit par une nouvelle baisse du nombre de postes offerts au concours externe (-60 postes en deux ans) et la suppression du concours réservé malgré les besoins éducatifs. Le manque de titulaires persiste, le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et le recours aux contractuels explose dans toutes les académies. L'annonce par le ministère de la mise en place d'un pré-recrutement d'AED pour répondre à cette situation est une fausse bonne mesure : il s'agit ni plus ni moins de continuer la casse du statut des personnels tout en ne permettant pas aux personnes sélectionnées de se former avec un salaire décent. Dans les faits, il s'agit pour le ministre de transformer le statut de certains AED pour pouvoir leur donner des tâches pédagogiques voire

assurer des remplacements de professeurs. Outre le fait qu'il risque d'amputer les vies scolaires de moyens de surveillance, ce dispositif est mauvais à double titre : pour les étudiants qui auront toujours à jongler entre établissement et formation, pour les élèves qui ont besoin d'enseignants formés. Pour améliorer le taux de réussite des AED aux concours externes, il faut les libérer du travail en établissement et leur permettre de suivre assidûment leur formation universitaire. Pour cette raison, le SNES-FSU continue de réclamer l'augmentation des bourses pour les étudiants et de véritables pré-recrutements qui permettraient à des « élèves-professeurs » de se consacrer pleinement à leur formation, ce statut garantissant salaire et cotisations retraite.

Enfin, nous ne pouvons clore notre déclaration sans rappeler les conditions de travail dégradées des personnels d'éducation. Trop de CPE ont des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Cette situation est source de souffrance au travail. Le SNES-FSU demande un CPE par tranche de 250 élèves. L'application de la circulaire de missions est encore confrontée à bien des résistances institutionnelles : faire respecter ses avancées est une bataille d'actualité. Le SNES-FSU a dénoncé le faible accompagnement institutionnel du texte de 2015 et en porte une lecture offensive. Là où la reconnaissance du métier est en place, elle a permis de conforter bien des CPE dans leurs pratiques et le respect de leur statut. En ce qui concerne les « rendez-vous de carrière », le cadrage national et la double évaluation sont certes des avancées mais la création d'une agrégation d'éducation et d'un corps d'inspection spécifique, issu de celui des CPE, restent des revendications. Le SNES-FSU réaffirme le souhait d'inspections-conseils plus ancrées dans les réalités de terrain des CPE et prenant en compte la variété et la richesse du travail éducatif.

Le SNES-FSU défend la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement. Les élus du SNES agiront dans les CAPA pour assurer l'équité et la transparence dans les promotions comme dans toutes les opérations de carrière.

Certes le propos est long mais le contexte de crise sociale aiguë le rend nécessaire. Tout au long de notre mandat nous continuerons à nous battre pour des services publics plus forts, pour plus de justice sociale, pour une réelle ambition pour l'école.